

# Photographie ornithologique responsable

L'image numérique a conféré un élan à la photographie ornithologique, si bien que le nombre d'excellentes photos d'oiseaux ne cesse de croître. Pourtant, même la plus belle des photos ne vaut rien si elle a été prise au détriment de l'oiseau concerné ou de son habitat. En adoptant quelques règles de conduites simples, nous nous engageons à respecter l'intégrité des oiseaux et de leurs habitats. Nous vous remercions de votre compréhension et des égards que vous témoignez à la nature et aux oiseaux.

## Code de conduite

- La protection des oiseaux et de leur habitat, ainsi que celle des autres animaux et végétaux qui y vivent, prévaut impérativement dans la photographie ornithologique.

## Protection des espèces

- Veillez à déranger les oiseaux le moins possible en vous tenant suffisamment à distance. Les oiseaux réagissent de manière négative aux dérangements bien avant de s'envoler.
- Les oiseaux au nid ou nourrissant sont particulièrement sensibles aux dérangements. Dans les cas extrêmes, ils abandonnent même leur nichée. Aussi est-il essentiel de ne pas déranger ces oiseaux-là. Si les adultes alarment ou se montrent nerveux, c'est que vous vous trouvez probablement trop près de leur nid ou de leurs jeunes.
- Évitez de déranger les oiseaux en imitant leurs cris et chants. Leur faire croire à un puissant concurrent ou à une source de danger les stresse inutilement, en particulier pendant la nidification. Évitez de faire du bruit.
- Veuillez éviter d'utiliser le flash lorsque vous photographiez les oiseaux afin de ne pas les effrayer.
- Les dérangements ont des répercussions particulièrement graves en hiver, lorsque les oiseaux doivent être très économes avec leurs ressources énergétiques. Il faut à tout prix éviter qu'ils soient obligés de s'envoler car cela représente une grande perte d'énergie.
- Respectez dans tous les cas les dispositions légales en matière de protection des espèces.
- Bon nombre de zones protégées présentent des affûts publics d'où il est possible de photographier les oiseaux dans leur environnement naturel sans les déranger.
- Si vous nourrissez les oiseaux en hiver, choisissez des aliments conformes aux besoins de l'espèce et veillez à ce que les aliments proposés ne soient ni mouillés ni maculés par des excréments. Si vous découvrez des oiseaux morts sur le site, il convient de suspendre immédiatement le nourrissage et de ne le reprendre qu'au bout de 2-3 jours, après avoir soigneusement nettoyé le site.
- Si vous entretenez un bassin pour oiseaux, la propreté y est aussi de rigueur. Nettoyez-le et renouvelez l'eau à intervalles réguliers.
- N'utilisez pas de drone pour photographier.

## Zones protégées

- Respectez dans tous les cas les dispositions légales en matière de protection des habitats et en particulier les consignes relatives aux zones protégées.
- Veillez aux interdictions de circuler en voiture et n'encombrez pas les chemins avec votre véhicule.
- Respectez les droits des propriétaires de terrain lorsque vous utilisez des routes, sentiers ou chemins publics.
- Si vous utilisez une tente de camouflage, demandez-en l'autorisation au propriétaire du terrain. Respectez aussi le code de conduite lorsque vous photographiez depuis une tente.

## Exemplarité

- Respectez les droits des autres personnes qui accomplissent leurs activités ou leur travail dans la nature.
- En voyage, adoptez envers les oiseaux et la nature le même comportement respectueux que chez vous.
- Montrez le bon exemple en vous comportant de manière responsable. Lorsque vous êtes témoins de comportements visiblement impropres, signalez-le poliment aux personnes concernées.

Partenaire principal et partenaire de catégorie :



Partenaires de catégorie :



Partenaires :



Partenaires médias :

